



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

AIDES

Dispositif d'appui aux initiatives locales de développement solidaire et d'ECSI

Publics concernés

Association , Collectivité territoriale , Entreprise , Établissement public , Organisme de formation

Domaines secondaires

Europe et international , Solidarité , Engagement et citoyenneté

Date de fin de publication

7 septembre 2026

Ce dispositif finance des projets de solidarité internationale portés par des acteurs néo-aquitains. Il soutient deux types de projets et est organisé en 2 axes : les projets d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale dans l'axe "COMPRENDRE", et des projets de développement solidaire avec des partenaires de pays éligibles à l'aide publique au développement dans l'axe "AGIR".

Échéances

Fin de dépôt des dossiers :

4 mai 2026

16 juin 2026

7 septembre 2026

Etude des dossiers :

19 mai 2026

30 juin 2026

24 septembre 2026

Prise de décision :

6 juillet 2026

28 septembre 2026

16 novembre 2026

Objectifs

Contribuer, à l'échelle régionale, à l'atteinte d'ici à 2030 les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) pour lutter contre la pauvreté, les inégalités et l'injustice et faire face au changement climatique :

Contribuer à l'atteinte des objectifs de la feuille de route régionale « Néo Terra » dédiée à la transition énergétique et écologique ;

Favoriser l'ouverture au monde et une meilleure compréhension des enjeux mondiaux ;

Susciter l'engagement des acteurs néo-aquitains en faveur d'une société plus solidaire et responsable et d'un développement soutenable ;

Participer à la valorisation des savoir-faire régionaux à l'étranger et à leur enrichissement grâce aux échanges internationaux.

Soutenir le dynamisme de la société civile de Nouvelle-Aquitaine dans la solidarité internationale et l'éducation à la citoyenneté internationale grâce à l'accompagnement d'acteurs associatifs, économiques et institutionnels locaux.

Bénéficiaires

Toute structure publique ou privée ayant son siège en Nouvelle-Aquitaine et 2 ans d'ancienneté au moment du dépôt du projet :

Associations,

Ordres professionnels,

Etablissements scolaires et de formation

Collectivités locales,

Chambres consulaires,

Syndicats,

Entreprises,

Fondations d'entreprises, par exemple.

Montant

Montant maximal : 50% du Coût Total (CT), 10 000€ pour les projets de l'axe COMPRENDRE et 40 000€ pour les projets de l'axe AGIR

Dépenses de personnels salariés du porteur de projet et de ses partenaires plafonnées à 30% du CT pour l'axe AGIR et 50% pour l'axe COMPRENDRE ;

Dépenses de personnels volontaires (tout type de contrat : VSI, service civique, ...) plafonnées à 40 % du CT ;

Frais de mission à l'étranger plafonnées à 30% du CT ;

Frais généraux (ou administratifs) limités à 5% du CT ;

Contributions valorisées plafonnées à 20% du CT ;

Les frais de suivi et d'évaluation peuvent être inclus dans les dépenses du projet.

Autofinancement, hors valorisation, d'au moins 5% du CT ;

Participation (financière et/ou valorisée) des partenaires internationaux attendue

Critères de sélection

Les critères d'analyse suivants seront examinés par un conseil consultatif régional composé de personnalités qualifiées et représentantes de la société civile :

La pertinence du projet par rapport au problème auquel il doit répondre et au contexte local ;

La cohérence globale du projet : adéquation entre les objectifs et les moyens ;

La capacité technique et financière du demandeur et de ses partenaires à mener le projet présenté ;

La dynamique partenariale du projet : qualité du partenariat avec le ou les partenaires néo-aquitains et étrangers

L'ancrage territorial du projet en Nouvelle-Aquitaine et à l'international :

existence d'une communauté collaborative large en France et/ou à l'étranger, diversité des partenaires dans leurs natures et leurs champs d'action, par exemple.

La pérennité et la viabilité (notamment financière et économique) à moyen terme du projet : autonomisation des bénéficiaires, définition d'un modèle économique viable permettant aux résultats du projet de durer au-delà de la période de subvention de la Région Nouvelle-Aquitaine ;

La prise en compte de la problématique du genre ;

La pertinence des outils et des indicateurs de suivi et d'évaluation du projet ;

La nature et la qualité des actions prévues pour répondre à l'intérêt local du projet pour la Région Nouvelle-Aquitaine ;

La cohérence du projet avec le partenariat régional de coopération décentralisée quand ce projet se situe dans une collectivité partenaire de la Région Nouvelle-Aquitaine (si votre projet se déroule dans l'un de ces territoires, nous vous invitons à contacter le service International avant tout dépôt).

Comment faire ma demande ?

Sur la plateforme "Mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine" (MDNA) en complétant le formulaire en ligne en cliquant sur le bouton ci-dessous "Déposer ma demande".

Vous devrez aussi y déposer des documents complémentaires téléchargeables ci-dessous :

Une fiche synthèse, calendrier, budget détaillé

Une fiche-projet complémentaire COMPRENDRE ou AGIR (selon les modèles donnés),

Vous devrez également y joindre des documents administratifs dont la liste est indiquée dans le règlement téléchargeable ci-dessous.

Chaque structure ne peut déposer qu'une candidature par an (sur les deux axes confondus).

Correspondants

Service Relation aux Usagers

05 49 38 49 38

Du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 sans interruption